

LE CVS COMMENT ÇA S'ORGANISE ?

Explications



Les représentants au CVS sont élus pour 3 ans,
Ils ont une formation pour exercer leur mandat,
Il y a au moins 3 réunions de CVS par an,
Le CVS élit un président.

Avant les réunions les représentants demandent aux personnes accompagnées si elles ont des questions à poser.
Après chaque réunion il y a un compte rendu qui résume la réunion.

Les représentants des personnes accompagnées sont aidés pour :

- Préparer les réunions de CVS
- Recueillir les questions
- S'exprimer pendant le CVS
- Demander des explications
- Ecrire et lire les comptes-rendus

ELECTIONS

L'élection est organisée par la Direction de l'établissement.
L'élection se fait à bulletin secret. Ça veut dire qu'on n'est pas obligé de dire pour qui on a voté.
Une aide est apportée aux personnes accompagnées qui souhaitent se présenter aux élections.

